3. Sutherland, Asbill and Brennan: la firme a été engagée, au coût de 185 000 \$CAN, pour fournir des avis juridiques sur les lois américains concernant le contrôle des exportations, sur les lois antitrust et sur l'extraterritorialité.

1985-1986

- 1. O'Melveny, Myers: un contrat, d'une valeur de 139 000 \$CAN, a été signé par le ministère de la Justice pour que ce cabinet d'avocats conseille le gouvernement dans l'affaire de l'imposition de droits compensateurs aux exportations canadiennes de certaines espèces de poissons de fond canadiens vers les États-Unis.
- 2. Sutherland, Asbill and Brennan: un contrat a été conclu avec cette firme, pour la période du l1 septembre 1985 au 31 mai 1986, pour qu'elle fournisse des avis juridiques sur divers aspects de l'application extraterritoriale de la législation américaine (25 000 \$US).
- 3. Sutherland, Asbill and Brennan: le cabinet a été engagé pour fournir des avis juridiques sur la question du pilotage obligatoire sur les Grands lacs. Les honoraires ne devaient pas dépasser 4 200 \$US.
- 4. <u>Cameron, Horbostel and Butterman</u>: ce cabinet d'avocats de Washington a été engagé pour fournir des avis juridiques, en vertu de deux contrats distincts, sur les sujets suivants:
- a) l'interdiction, par certains États américains, des importations de porcs et de produits canadiens du porc traités au chloremphénicol (maximum des honoraires: 6 000 \$US); et
- b) les recours commerciaux américains contre les importations de framboises canadiennes (maximum des honoraires: 9 500 \$CAN).
- 5. Le professeur Andreas Lowenfeld: un contrat prévoyant un paiement total maximum de 3 500 \$US a été conclu avec cette personne pour la fourniture d'avis juridiques sur certains aspects de la négociation avec les États-Unis d'un nouvel accord bilatéral sur le transport aérien.
- 6. Arnold and Porter: cet important cabinet d'avocats de Washington a été engagé pour fournir des avis juridiques, en vertu de contrats distincts, sur les sujets suivants: